

Information générale pour le montage des projets de Formation

Le **formulaire** à utiliser pour soumettre votre projet est disponible sur le site www.polesdecompetitivite.eu. Il est accompagné d'une **notice explicative** ainsi que d'un **vademecum** (disponible très prochainement) que nous vous conseillons de lire attentivement avant d'entamer la rédaction du formulaire.

1. Rédaction du formulaire

La rédaction du formulaire se fait selon une approche « bottom-up. Il est dès lors vivement conseillé de commencer par la partie technique (**Volets 4 et 5**) avant de compléter la partie générale (**Volets 1 et 2**).

Le **Volet 3** est du ressort du Pôle BioWin. Toutefois, nous demandons au porteur de projet de pré-remplir uniquement les sections 3.1.2 et 3.1.3. Les autres sections seront complétées par BioWin après réception de votre document.

Le formulaire doit être rédigé en français.

2. Calendrier

Au plus tard pour le **17 mars** : envoi de la version « draft » du formulaire aux opérateurs de formation qui sont co-partenaires de certains projets, ainsi qu'à BioWin (Damien Dallemagne + Rosemay Delrue + Monique Dethier) dans tous les cas, afin de récolter des derniers commentaires.

Pour la date du **24 mars au soir**, soumission officielle du formulaire à BioWin, en ayant complété tous les volets, à l'exception de la Section 1.8 du Volet 1 et des Sections 3.1.1 et 3.1.4 du Volet 3. Le document doit être soumis en **format word** (versions 97 à 2003) par email à Damien Dallemagne, Rosemay Delrue et Monique Dethier. Aucun dossier ne sera plus admis au-delà du 24 mars 2010.

19 avril 2010: Défense orale et évaluation de votre projet par le Jury Formation de BioWin. Cette évaluation tiendra compte également de l'avis préalablement émis par écrit par l'Administration (FOREM et DG06-Formation).

19 avril 2010 : Validation de l'avis du Jury Formation BioWin par le Conseil de Gouvernance de BioWin.

27 avril 2010 : Soumission par les porteurs de projet des formulaires (version finale incluant les commentaires éventuels du Jury de BioWin et de l'Administration (FOREM et DG06-Formation) en **format word** (version 97-2003) **ET en format pdf** à BioWin par email (le document pdf doit être signé par le porteur et tous les partenaires, puis scanné).

30 avril 2010 : Introduction par BioWin des dossiers à la Région Wallonne.

3. Critères d'évaluation par le jury

L'évaluation du jury BioWin se fera sur base des 5 critères suivants.

Pts	Min	Définition
15	0	Inscription dans min 1 des 3 axes de compétences sélectionnés pour le 6 ^e appel
40	25	Business case = contribution attendue au développement de compétences stratégiques pour la RW: Qualité de l'analyse des carences actuelles et des besoins futurs pour le développement du secteur (surtout PME) en RW. Pertinence des publics cibles. Pertinence de l'approche pédagogique et des délais proposés avec les compétences à développer. Implication des entreprises bénéficiaires. Adéquation du budget demandé avec les objectifs quantitatifs visés (ratio coûts/bénéfices).
20	15	Adéquation avec les objectifs et la stratégie formation du pôle + caractère innovant : Plus-value du projet par rapport à l'offre existante en RW. Innovation de l'approche proposée et/ou des méthodes pédagogiques. Liens avec un projet R&D ou d'autres projets labellisés.
15	10	Consortium/partenariat: Qualité et complémentarité des partenaires. Valeur ajoutée de chaque partenaire et intégration du projet dans la stratégie des partenaires. Implication des bénéficiaires. Pertinence des rôles et des ressources engagées par chacun. Gouvernance clairement organisée.
10	0	Synergies: Contribution au rapprochement entre entreprises et monde de l'enseignement, au partage des bonnes pratiques des GE vers les PME, aux synergies entre divers opérateurs de formation (continue et/ou enseignement supérieur). Adéquation des investissements demandés avec les compétences visées.
100	60	TOTAL

Seuls les projets ayant récolté au minimum un total de 60 points sur 100, ainsi que le minimum imposé pour chaque critère individuel, seront soumis par BioWin pour demande de financement par la Région Wallonne.

Les porteurs de projet recevront un avis circonstancié du jury de BioWin justifiant les cotes données pour chaque critère

Le cas échéant, le jury de BioWin pourrait émettre des remarques (facultatives et/ou obligatoires) à prendre en compte pour une modification du dossier, avant son acceptation finale par BioWin pour soumission à la Région Wallonne.